

7 points sur les principes journalistiques éthiques et professionnels dans la couverture de la guerre d'Israël contre Gaza

Le 17 mai 2021

Déclaration du Comité national palestinien de BDS (le BNC) et du Syndicat des journalistes palestiniens (PJS) sur les principes éthiques et professionnels du journalisme dans la couverture de la guerre d'Israël contre Gaza.

Dans le cadre de la guerre qu'elle mène actuellement contre les deux millions de Palestiniens de la bande de Gaza occupée et assiégée, l'armée de l'air israélienne a détruit, le 15 mai 2021, un « immeuble de 11 étages situé dans la ville de Gaza et abritant une soixantaine d'appartements résidentiels et un certain nombre de bureaux, dont ceux d'Al Jazeera Media Network et de l'Associated Press », après avoir averti ses habitants pendant une heure qu'ils devaient l'évacuer.

Les responsables militaires israéliens ont affirmé que des responsables de la résistance palestinienne avaient pris des bureaux dans ce bâtiment, une affirmation de propagande réfutée par AP.

Indépendamment du discours d'Israël et du fait que les attaques d'Israël contre les journalistes sont routinières et systématiques, cette dernière attaque israélienne à Gaza, comme beaucoup d'autres, constitue une punition collective, un crime de guerre en vertu du droit international. La couverture par les médias principaux de l'assaut israélien contre Gaza jusqu'à ce jour porte une part de responsabilité dans la

réalisation de ce crime.

La couverture de l'ensemble de l'attaque israélienne a été largement présentée comme une « riposte » aux actes commis par les groupes de résistance palestiniens. Cela place la résistance comme le premier instigateur de la « violence », ignorant le principe éthique de base selon lequel, dans une situation d'oppression, c'est précisément l'oppression qui est la cause première de la violence. Ce cadrage, associé à la répétition omniprésente et non critique des euphémismes israéliens et des affirmations non fondées de la propagande, a considérablement contribué à aseptiser, blanchir, voire justifier, les crimes israéliens et à consacrer son impunité et son absence de responsabilité vis-à-vis du droit international.

Après tout, les affirmations et la terminologie de la propagande israélienne ont réussi à occuper une position centrale dans la couverture médiatique générale, étant donné l'accès inégalé que les médias ont accordé aux porte-parole militaires et aux politiciens israéliens. Pour exacerber ce processus, de nombreux journalistes occidentaux, sans parler des rédacteurs en chef, ont trahi les principes fondamentaux de l'éthique journalistique en offrant une tribune ouverte, non critique et non contestée aux présumés criminels de guerre israéliens pour qu'ils répètent inlassablement leur déshumanisation des Palestiniens – réduisant des populations civiles entières à un groupe de résistance particulier – et ce faisant les ont incités à de nouvelles violences raciales contre nous.

C'est ce contexte qui a permis aux forces d'occupation israéliennes d'avoir l'audace et l'impunité non seulement de raser le bâtiment abritant AP, Aljazeera et des dizaines de maisons palestiniennes en direct à la télévision, mais aussi d'échapper aux conséquences appropriées pour de nombreux crimes de guerre similaires, voire bien pires, perpétrés contre des Palestiniens au cours de cette « opération », le

tout télévisé en direct.

Si la liberté d'expression est un droit pour tous, y compris pour ceux qui ont des opinions offensantes, l'engagement envers la vérité, la contestation de la propagande et la réduction des dommages sont des principes fondamentaux du journalisme. S'abstenir de permettre qu'un média soit utilisé pour inciter à la violence ou promouvoir la haine contre des groupes particuliers sur la base de leur identité ethnique, raciale, religieuse ou autre fait partie des principes éthiques cardinaux du journalisme.

Selon une déontologie journalistique largement universelle, l'obligation professionnelle de prendre en compte toutes les parties d'un débat n'inclut pas d'offrir une plateforme pour diffuser des mensonges, inciter à la violence raciale, notamment en déshumanisant les victimes de cette violence, normalisant et justifiant ainsi la poursuite de la violence à leur encontre. Cela est particulièrement vrai en période d'hostilité violente, de conflit ou d'oppression, lorsqu'une telle incitation peut coûter des vies humaines et des moyens de subsistance ou alimenter le nettoyage ethnique et d'autres crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, tels que définis dans le droit international.

Des journalistes et des rédacteurs éthiques et bien informés sont en mesure d'identifier si certains discours sont délibérément destinés à déshumaniser un groupe particulier afin de normaliser ou de justifier le fait de le cibler violemment ou de supprimer les droits de la personne de ceux qui en font partie.

Les condamnations et les appels rhétoriques à une « action urgente » non définie ne suffisent pas.

Sur la base de ce qui précède, le Syndicat des journalistes palestiniens et le Comité national palestinien de BDS, la plus grande coalition de la société palestinienne, appellent les

médias internationaux, les journalistes et les syndicats de journalistes à :

1) Confirmer leur engagement à respecter les principes fondamentaux de l'éthique journalistique, en résistant aux pressions d'Israël et de ses groupes de pression, et en contestant les lignes éditoriales biaisées et déshumanisantes ;

2) Mettre fin à toute collaboration institutionnelle avec les organisations médiatiques israéliennes qui encouragent la déshumanisation des Palestiniens, la haine raciale et la violence à notre égard ;

3) Refuser les petits voyages en Israël offerts par le gouvernement israélien ou les groupes de pression ;

4) Adhérer à une terminologie – et mettre à jour les guides de style pour s'engager à l'utiliser – qui soit fondée sur le droit international humanitaire et les droits de la personne, celle qui est utilisée par les Nations unies ou des organisations de défense des droits de l'homme faisant autorité pour décrire le contexte, par exemple en qualifiant le régime israélien d'apartheid (en suivant Human Rights Watch, B'Tselem et les organisations palestiniennes de défense des droits de la personne).

5) Éviter la répétition non professionnelle et non éthique, intentionnelle ou par inadvertance, de la terminologie de propagande propagée par le camp hégémonique/oppresseur ;

6) Respecter les droits des journalistes et des travailleurs des médias à exprimer publiquement et ouvertement leur solidarité personnelle avec la cause palestinienne (en dehors du cadre de leur activité professionnelle), sans être pénalisés.

7) Veiller à ce que les voix des personnes les plus touchées par la situation d'oppression ou d'agression soient centrales

dans les reportages, au lieu d'accorder beaucoup plus d'espace/de temps aux oppresseurs dominants qui ont les moyens d'intimider et de menacer les journalistes et les médias afin de les faire plier.

Source : BDS movement

Traduction BDS France